

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 25 MARS 2013

DELIBERATION N°2013-19

OBJET : Compte financier 2012.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 14,

DECIDE

D'APPROUVER

- **par 18 voix pour et 2 abstentions** le compte financier de l'Université et l'affectation du résultat excédentaire au compte 1068-réserves pour un montant + 762 922.83€ ;
- **à l'unanimité** le compte financier du Service des activités industrielles et commerciales et l'affectation du résultat déficitaire par prélèvement sur le compte 1068-réserves pour un montant de - 424 176.75€ ;
- **par 18 voix pour et 2 abstentions** le compte financier de la Fondation Rabelais et l'affectation du résultat excédentaire au compte 1068- réserves pour un montant de + 27 177.84€ ;
- **à l'unanimité** le rapport sur la délégation du Président consentie par le Conseil en matière financière et de valider ainsi la prise en compte des écritures comptabilisées par l'agent comptable au titre de 2012, à savoir :
 - o créances irrécouvrables pour 3 764.20€.
 - o remises gracieuses pour 1 840€
 - o Dons et legs pour 27 830.08€
 - o Sortie de biens suite à une mise au rebut pour 456 318.75€ et suite à un vol pour 9 101.23€

Fait à Tours, le 26 mars 2013

Le Président,



Loïc VAILLANT